

Périer Anne-Sophie  
Citoyenne de Lozanne âgée de 46 ans  
Mariée et mère de 4 enfants.

## **A PROPOS DU S.C.O.T BEAUJOLAIS ET DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

...ENTRE CATALOGUE DE PIECES DETACHEES ET MIROIR AUX  
ALOUETTES.

### **OBJECTIF:**

**FAIRE CLASSER LOZANNE EN POLE 3 ET NON 2**

### **SOMMAIRE:**

- 1) Lecture et Analyse**
- 2) Recommandations**

## **1 LECTURE ET ANALYSE**

En tant que citoyenne du territoire ayant délibérément quitté mon poste de directrice marketing à Paris pour m'installer avec ma famille à Lozanne, amoureuse définitivement du territoire de mon enfance, je me suis rendue à la mairie de mon village pour consulter le dernier projet du S.C.O.T Beaujolais qui fait jusqu'au 27 avril 2009 l'objet d'une enquête publique.

Arrivée à la mairie, je découvre avec stupeur que ce projet est présenté sous la forme de divers recueils, certains de plusieurs centaines de pages, d'annexes, de documents divers, d'une synthèse, le tout écrit si petit qu'ayant oublié de prendre ma loupe, je me vois contrainte de rentrer bredouille à la maison. J'ai vu des cartes si microscopiques

que j'ai eu du mal à savoir où était exactement mon village. Je note sur l'une d'elle qu'il y a des puits sur le territoire. Je suis avec un adjoint et nous nous demandons de quel genre de puit il s'agit exactement. Sans trouver de réponse, je repars chez moi et décide de consulter les documents sur internet, me faisant les remarques suivantes: -

- Mais qui dans la population beaujolaise va lire ce pensum écrit en pattes de mouches?
- Y a t'il une version pour les non-voyants?
- Quelle chance ont ceux qui n'ont pas internet et qui travaillent toute la journée de consulter ces documents, sachant que beaucoup de petites mairies ont des horaires minces d'ouverture au public, qu'il n'y a qu'un exemplaire par mairie et qu'à tout le moins j'estime à plus de 8 heures le temps qu'il faudrait prendre pour tout lire?
- Est-ce qu'une enquête menée dans ces conditions se déroule selon des règles démocratiques?"

Alors je rentre chez moi et télécharge les documents proposés sur le site du S.C.O.T: la Charte Paysagère, les 3 volumes de la synthèse, le document sur le développement durable, le dossier économique de plus de 400 pages, le diaporama et les lis. Et là c'est l'horreur. Il y a des cartes minuscules aux légendes confuses dont certaines se déforment au point d'être illisibles sous l'effet du zoom, dans lesquelles il faut distinguer les "*cônes de vue*" des "*points de vue*", la différence est-elle si conséquente que la distinction soit nécessaire(?) des tableaux et des diagrammes, des courbes et des camemberts, puis de la littérature à l'infini, des phrases qui n'ont pas de sens, du vocabulaire abscons. Je lis ainsi atterrée:

*" Un territoire dans son approche sociale est "l'agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu ou ce collectif sur sa propre identité""*

Je me dis: Faut-il avoir Bac + 8 pour avoir accès à ces documents? A quoi ça sert d'écrire des logorrhées pareilles? Je finis par conclure qu'il s'agit là d'une oeuvre narcissique, qui a pour but "d'en jeter", de la poudre, aux yeux d'une population afin de recueillir son approbation aveugle et son émerveillement. Parce que sinon, on peut imaginer raisonnablement que le document aurait été réécrit de façon à être lisible et compréhensible par tous. Il y a beaucoup trop de mots que la majorité des gens ne comprendra pas comme pôlarité, holisme, conurbanisme et des abréviations toutes aussi obscures: COL, RUD, R&D, DOG, TC, PADD, RUL et on lit donc:

*"Le Dog s'appuie sur la déclinaison des 4 principes de PADD en laissant aux rédacteurs des documents d'urbanisme une grande latitude dans leur rédaction" .*

Je poursuis et m'effondre encore un peu.

*"On constate une baisse des emplois de productions concrètes et parallèlement une hausse des emplois de productions abstraites".* Je crois que je ne serais pas

aussi désespérée j'aurais envie de rire. La première idée qui me vient à l'esprit est que ce document doit être exactement ce genre de "productions abstraites" dont les rédacteurs nous disent qu'elles sont en augmentation.

Puis encore:

*"Affirmer les polarités et organiser les centres urbains en fonction de leur hiérarchie par une structuration multipolaire du territoire".*

Ma première impression se confirme. Il y a une volonté délibérée de s'adresser à la population en espérant qu'elle ne comprenne rien à ce qui est écrit.

Pourquoi ne pas sinon avoir simplement dit: "On va concentrer et développer les entreprises là où il existe déjà des regroupements économiques en priorité dans les villes et les bourgs les plus importants du territoire"?

Puis

*"Le Beaujolais souhaite affirmer son identité et ne pas être perçu comme une banlieue de Lyon".*

Je souffle un peu, attendant de lire quelle est cette identité, en vain, la seule proposition se résumant à être *"un coeur vert"*, et ce alors que le logo représente un coeur rouge.. Je reste sur ma faim. En termes marketing et communication, c'est court et non différenciateur comme positionnement. Il y a des tas de régions de France qui pourraient dire la même chose. Puis j'examine la 2<sup>e</sup> partie de la phrase: "ne pas être perçu comme la banlieue de Lyon".

**Ce serait donc un positionnement négatif/défensif comme l'utilisation de la formule "ne/pas" le laisse entendre. Mais n'est-ce pas une vraie question? La position du S.C.O.T est-elle défensive, consistant à repousser dans le temps le désastre prévisible, là où on s'attendrait à ce qu'elle soit plutôt offensive, déterminée à ce que l'urbanisation sauvage et désorganisée s'arrête pour s'appropriier le territoire et le propulser dans de bonnes conditions dans le monde moderne?**

J'en parle à ma fille de 18 ans qui me dit: "C'est déjà le cas, on est déjà une banlieue". Il est vrai qu'il y a encore 5 ans nous étions environnés de prés où païssaient des vaches . Il y a maintenant des pavillons sans lien avec l'architecture locale, aux volets peinturlurés de toutes les couleurs, du vert anis au bleu turquoise, avec des colonnes en carton dans lesquelles les maçons ont coulé du béton. Il n'y a plus d'arbres et quand il pleut trop fort l'eau dévale à toute blinde les rues. Les gens se sont tellement endettés pour payer le terrain et la construction que certains ont déjà dû vendre, pendant que les autres ne disposent plus d'un seul euro pour planter le moindre scion. Alors ce n'est pas harmonieux et les effluves de barbecues l'été s'épandent sur trois hectares, faute de végétations pour les absorber.

Je poursuis et tombe sur un tableau qui dit dans la colonne de gauche :

*"Respecter l'équilibre des paysages/ Gérer les pressions sur l'environnement/*

*Risque de conurbation"*,

et dans celle de droite à la même hauteur visuelle: "*Densification et développement de l'offre d'habitat autour des gares*" ou

**"Finalité: Une organisation basée sur le réseau ferré qui irrigue bien le territoire"**.

Plus loin: "*Le besoin en construction varie dans des proportions importantes*" et il faut prévoir la "*reconstruction de la ville sur la ville*".

Ma première remarque est d'ordre linguistique: comment peut-on écrire dans le contexte si particulier de ce territoire riche en eaux, qu'une voie ferrée va "irriguer", verbe dont la signification est de conduire les eaux, là où justement l'extension de certaines gares et l'urbanisation jointe va conduire à assécher la terre en construisant encore plus?

**Cette "finalité", qui est au fond la trame principale du SCOT puisque c'est en fonction de la présence ou non de gares que les villages sont classés en pôle 1, 2, 3 ou 4, et devront s'urbaniser en conséquence, est appliquée concrètement de façon aléatoire. En effet, il est question de minutes évaluées selon le Michelin entre les mairies et les gares, de moins de 5 à plus de 15, information cependant non discriminante, croisée avec quelles autres données? Rien ne le dit et le non-dit devient dangereux.**

Et c'est donc comme ça, que le petit village de Lozanne,

**\*qui ne compte pas 2300 âmes,**

**\* qui est coïncé entre 3 départementales (dont une à convois exceptionnels), l'Azergues et des rives escarpées,**

**\*dont une bonne partie est classée en zone inondable,**

**\* qui accueille déjà des zones industrielles et commerciales demesurées en plus du centre de tri de la poste,**

**se retrouve classé en zone 2, au même titre que des villes comme Anse, Belleville ou Tarare, avec la perspective de voir augmenter sa population de 30%, soit une des plus fortes hausses de tout le territoire, alors que des villages proches qui ont le double d'habitants, un collège, 6 médecins, des stades de sport de plusieurs hectares, un crématorium, etc, ou d'autres à proximité qui ont aussi une gare, un parking, des terrains plats et constructibles, sont eux en zone 3 ou 4, alors qu'ils n'ont pas les contraintes précitées et ne devront au mieux qu'accueillir 6% de plus de population.**

**Parce que la lecture du tableau est subtile et que le ratio final: nombre de population en plus/ population actuelle, n'est pas effectué. Alors il est facile d'être abusé et de croire que les villes en classe 1 ont une plus forte contrainte, ce qui est vrai en valeur absolue mais faux en valeur relative ( pourcentage d'augmentation par rapport au nombre d'habitants de départ). C'est donc comme celà que Villefranche verra dans le temps sa population augmenter de 18%, celle de**

**Anse/Ambérieux/Lucenay de 17%, celles des Chères/Marcilly ( pourtant sur la N6) de 11%, pendant que Lozanne est soumis à une contrainte de 30%!!!...comme s'il y avait une volonté de saborder sciemment notre village et l'entrée de la vallée de l'Azergues par la même occasion, par ceux qui sont censés la défendre. QUELLE INJUSTICE FLAGRANTE!**

**Je me demande comment faire pour sauver notre village qui doit aussi "résister à la pression urbaine" , dont l'Azergues est considérée comme "un espace écologique majeur" en plus d'être un "corridor d'intérêt général" , est cerné par "une ligne de crête" et une "coulée verte".**

**Parce que ce que le SCOT ne fait pas, c'est de superposer ses cartes pour voir si ces multiples directives sont réalisables, compatibles et cohérentes avec ses diverses prescriptions. Alors, je m'interroge: devra t'on construire des immeubles pitonnés dans la roche, des maisons troglodytes, des immeubles sur le parking ou des villas sur pilotis sur la rivière? Ou devons-nous vivre avec l'espoir morbide que les plus âgés décèdent vite pour que leurs maisons soient détruites et remplacées par des immeubles? Et puis finalement faut-il prévoir de construire autant quand on n'a aucune certitude sur le besoin de logements? Sur le plan urbanistique, ce n'est plus un projet mais un défi. Sur le plan humain c'est immoral.**

*« La vallée d'Azergues est une vallée étroite et très sensible du point de vue paysager et constitue un corridor d'intérêt général »* et, il faut soigner "*les entrées de village*". **Je constate que l'entrée de cette vallée est déjà dévastée par une succession d'enseignes qui aujourd'hui relie Civrieux à Lozanne sans discontinuer, avec beaucoup de discounters et de franchises. C'est ainsi qu'après l'hypermarché Leclerc, on trouve maintenant un Aldi, qui vend des yaourths en fin de date de péremption plus chers qu'au leclerc, puis un Grand Frais qui se flatte de vendre des fruits et légumes qui ont fait 10 000 km en avion avant d'atterrir sur la Route de Lyon, puis un local à louer, une vendeur de pièces détachées auto, un distributeur de carrelages, des entrepôts d'on ne sait pas quoi, un stockage de produits pour animaux, un discounter d'électroménager, un de vêtements et un autre de chaussures, alignés comme sur les grands axes extérieurs de Villefranche. Et le comble est qu'un **Lidl va ouvrir**, comme si 3 grandes surfaces alimentaires n'étaient pas suffisantes sur cette ligne droite longue de moins de 2 km. Simultanément, **c'est le Petit Casino du centre de Lozanne qui est menacé**, lui qui servait de point de ravitaillement pour les personnes âgées et ceux qui ne sont pas motorisés. Si l'on rapproche ce constat de celui du S.C.O.T qui affirme que le territoire connaît un "*phénomène de gérontocroissance*" en plus de vivre depuis 1975 "*une croissance de la dépendance automobile*", on s'inquiète. Car sans commerce de proximité, prendre la voiture devient nécessaire et augmente la**

dépendance. **Quid des personnes âgées en grand nombre qui conduisent peu ou pas et qui, quoiqu'on envisage avec des "chemins doux", seront dans l'incapacité d'aller en vélo ou à pied jusqu'à ces fameux discounters? Bref, comment rendre à cette vallée d'Azergues ce qu'elle a déjà perdue?**

Sans prises de positions fermes, cette vallée dans 10 ans présentera des enseignes de ce type, non qualitatives, sur des dizaines de kilomètres, la population fuira et on court le risque réel d'avoir une vallée abandonnée et sinistrée comme certaines vallées de Haute-Maurienne ou du Jura qui ne sont plus que des axes autoroutiers de transit hyper-pollués, vidées de leurs populations, sans parler du paysage, de l'économie...mais au fond n'est-ce pas l'objectif du SCOT qui écrit: "*La réalisation du projet de paysage / structuration de franges urbaines, maintien d'un coeur de pays naturel...*"

**Est-ce que Lozanne et Civrieux sont ces franges? Si oui, que deviennent les autres prescriptions? Pourquoi les autres villages "franges" n'ont pas les mêmes contraintes?**

Mes interrogations s'accroissent devant ce qui suis:

" *Renforcer la mixité des types d'habitat pour permettre l'accueil de la diversité des populations dans leur diversité*".

Outre la répétition du mot "diversité", que faut-il comprendre? On va construire des cabanes dans les arbres, des yourtes, des maisons provençales pour ceux qui arrivent du sud et d'autres à colombages pour nos amis de l'est, ou bien encore des habitats communautaires de type kolkhoze pour les arrivants des pays de l'est? Et pourquoi pas des appartements collectifs avec cuisine et sanitaires communs comme au bon vieux temps du communisme? On est presque dans l'histoire des 3 Petits Cochons, une maison de paille, une maison de bois et une de brique. Alors que la vérité est qu'il n'y aura le choix qu'entre des maisons individuelles et des immeubles avec une préférence pour ces derniers, intégrant ou non des logements sociaux, et que la vraie question serait plutôt: **comment favoriser des habitats passifs en les intégrant dans le paysage?**

Je lis encore qu'il faut oeuvrer pour:

" - *la préservation des espaces naturels remarquables*  
- *la valorisation de la nature banale*".

Comme c'est fatalement l'un ou l'autre, comment est-ce que ce genre de lapalissade va apporter une aide concrète par exemple aux élus pour la gestion de leurs communes?

Puis sursaute franchement en découvrant cette phrase:

" *Profiter de l'arrivée de l'A89 pour un effet de vitrine du territoire*" et aussi "*Autour du projet de l'A89, l'opportunité est donnée de fabriquer un paysage vu depuis l'autoroute comme "vitrine du beaujolais", tout en écrivant "Impact de l'arrivée de l'A 89 en termes d'habitats et vigilance autour des futurs échangeurs de l'A89"*.

Je reste esbaubie devant ces suggestions qui semblent aussi surprenantes que contradictoires. Il faudrait être vigilant tout en se mettant en vitrine. Je me demande ce que cela veut dire et concrètement comment c'est possible. Faut-il comprendre que ce sera une bonne chose quand les raisins des vignes desséchés par la pollution se reflèteront dans les pare-chocs des poids-lourds moldaves? Ou bien faut-il se réjouir que les touristes en passant à 130 km / heure nous contemplent comme des singes dans un zoo, sauf aux abords des échangeurs?

S'ensuivent quelques idées curieuses, comme s'il fallait ne rien oublier, même pas l'extrême subsidiaire:

*"Il s'agit d'encourager la réalisation de petits hôtels d'activités pour les entreprises locales et artisanales, de manière à déconnecter le lieu de résidence de celui de l'entreprise"*. Pourquoi? Est-ce une honte incompatible avec l'esprit des lieux que de loger au-dessus de sa boutique? Je m'interroge sur la pertinence d'une telle direction, sachant que par expérience, il est parfois bien commode d'habiter non loin de son activité quand ladite activité vous occupe 70 heures par semaine et qu'il est nécessaire de gérer la vie de famille simultanément.

Et je lis aussi ce qui semble juste:

*"L'atout majeur du beaujolais est la qualité de ses paysages. Le développement touristique est tributaire de cette qualité paysagère"*. Ce à quoi je dis oui, **mais comment faire du tourisme dans la basse Vallée d'Azergues par exemple? Ou faut-il comprendre que de toutes les façons, une partie du territoire ne peut déjà plus envisager de faire du tourisme et rentrer dans les prescriptions du S.C.O.T? Et je trouve la réponse dans un autre tableau: "Valoriser le tourisme dans le Haut-Beaujolais!!! Comme s'il y avait une volonté délibérée de sacrifier une partie du territoire au profit d'une autre, comme si c'était déjà trop tard. C'est non seulement très injuste mais aussi absurde sur le plan économique car cela implique qu'il ne peut y avoir de tourisme là où il y a urbanisation. Et c'est faux. Sinon aucune grande ville ne tenterait de développer son économie touristique. Ou alors c'est que les rédacteurs du SCOT ne savent pas ce qu'il y a à faire dans le bas-beaujolais, et là, c'est grave. A moins que certains ne continuent à penser que seule la viticulture peut être une source de développement touristique. Et si simplement ce projet n'était ni assez ambitieux ni assez créatif?**

Ce qui m'amène à la lecture suivante concernant le tourisme:

*"Suivre les orientations du Schéma de Développement Touristique, Renforcer la culture touristique des acteurs et des habitants, Structurer l'offre en déclinant le positionnement suivant les différentes cibles"*. Alors oui, à priori, c'est bien ce qu'il faut faire, sauf que, tant que les différentes structures du tourisme continueront à se bouffer le nez au vu et au su de la

population, je ne vois pas comment ça va être possible. Le positionnement, parlons-en, il n'y en n'a pas. Quant au S.D.T, la dernière fois que je l'ai lu, il s'agissait entre autres de faire imprimer des sets de table, d'envoyer des ambassadeurs du territoire bénévoles avec des malles aux 4 coins de la France, ou **d'équiper en audio-guidage des sites épars en supprimant les emplois de guides du pays**, sachant que par ailleurs il m'a été répondu que l'O.T des Pierres Dorées n'avait pas les moyens de faire de la communication pour le territoire sur Lyon et Courly. A quand donc la communication du territoire avec les signaux de fumée et les tams-tams? Le tourisme et la culture sont de toutes façons les deux pôles oubliés de ce SCOT. **A lire les cartes, on dirait qu'il n'y a rien à voir et presque rien à faire sur le territoire, alors que chaque village compte pour le moins un château, une église, un point de vue, un patrimoine végétal, une source, une cadole, un four,etc.**

Mais voilà sans doute la clef de toutes ces interrogations que je me pose à la lecture de ces pages:

**" Prévoir l'avenir, tel n'est pas le but d'un S.C.O.T" . et en-dessous:**

**"Anticiper les changements, mettre en oeuvre une planification spatiale, telle est la mission d'un S.C.O.T".**

Alors là, je reste perplexe. **S'agit-il de s'excuser à l'avance auprès de la population de ne pouvoir rien faire pour éviter le naufrage économique, écologique et social du territoire ou juste d'une suite de périphrases pour le plaisir de faire de la littérature? Comment peut-on imaginer de "mettre en oeuvre une planification spatiale" sans prévoir à minima l'avenir?**

Finalement c'est le dictionnaire qui donne la réponse: les verbes "anticiper" et "prévoir" sont des synonymes. Que faut-il donc tirer comme substantifique moëlle de ce charabia qui dit une chose et comme on dit à Lyon, tout l'incontraire? La nuance est sans doute linguistique. Le SCOT a sans doute voulu dire qu'il n'était pas là pour PREDIRE l'avenir.

## **2 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

**CONCLUSION: Ce document qui fouille dans le moindre détail la vie du territoire à coups de cartes, diagrammes, recensements, courbes,etc, avec la précision d'un horloger suisse, est plus un catalogue de vente par correspondance qu'un schéma directeur et laisse des vides immenses, en termes d'analyses et d'espoir. La vision est toujours plus verticale que transversale et induit fatalement des contradictions très spatiales pour le coup, obligeant le lecteur néophyte à faire travailler ses méninges en tous sens sauf à ne rien comprendre et à ne pas voir les contradictions flagrantes des prescriptions. C'est quand même très étonnant que malgré la performance actuelle des logiciels 3 D,**

**aucune vision des points névralgiques simulant le projet ne soit proposée en volume. C'est dommageable pour certains sites qui de ce fait ne bénéficient pas de prescriptions adaptées, car ce qui peut paraître faisable en deux dimensions le devient tout de suite moins à 3.**

**Des secteurs entiers ne sont que survolés, comme le tourisme, la culture, le patrimoine historique, l'artisanat.**

**Des vérités pourtant flagrantes ne sont pas dites et des injustices sont créées. On trouve d'ailleurs le mot de "*compromis*" pour l'expliquer. Je ne sais pas s'il s'agit au fond de se compromettre discrètement en utilisant la flatterie ou de ménager la chèvre et le chou avec les requins que sont certains promoteurs, distributeurs, lôtisseurs, franchiseurs, constructeurs ou architectes reconvertis en conseillers de P.L.U espérant récupérer la maîtrise d'oeuvre de chantiers après avoir fait classer des terrains en constructible, mais sans aucun doute, sans barrière à prédateurs, c'est un coup à finir comme les plagistes des Dents de la Mer, dévorés vivants et j'affirme, que sans prise de position politique stricte, certaines parties du territoire comme la basse vallée d'Azergues, sera, dans 5 ans à peine, ravagé par ces entrepreneurs aux dents longues, car rien n'interdit aujourd'hui à ces bâtisseurs vénaux de défigurer et d'appauvrir simultanément le paysage et la population.**

Pourquoi?

Parce que chaque fois qu'on bétonne un espace vert,

- on repousse la faune et la flore sauvage et on contrevient à la biodiversité
- on pollue l'air,
- on réchauffe la terre qui finit par être moins productive,
- on augmente le risque de crues car les rivières n'ont plus la place de s'épandre naturellement et plus globalement les risques d'inondation en supprimant des plateaux naturels absorbants,
- on ruine le paysage qui effectivement ne peut plus être source de développement touristique,
- on pousse la population à partir, parce que les gens qui ont choisi d'habiter là pour le paysage, quand le paysage ne sera plus, s'en iront selon un flux migratoire inexorable vers d'autres contrées préservées.

Parce que chaque fois qu'on laisse construire des grandes surfaces type supermarchés dans de petits bourgs,

- on anéantit le petit commerce de centre bourg, dont on sait pourtant qu'ils sont indispensables à la vie sociale d'un village
- on transforme les villages en cités-dortoirs
- on repousse définitivement toutes chances de voir s'implanter des artisans et artisans d'art, sources d'image positive et qualitative ainsi que de tourisme marchand,

- on bétonne plus haut dans le ciel et plus large sur terre, donc on nuit plus à l'environnement et au paysage
- on supprime souvent les emplois de résidents locaux au profit de quelques CDD précaires
- on perd l'identité propre à chaque village et les habitants ne sont plus des villageois mais les résidents anonymes de quelques kilomètres carrés de territoire.

**Parce qu'en construisant au moindre coût sans souci des matériaux ni des énergies et encore moins de l'architecture locale, on construit finalement très "cher" pour le devenir d'un territoire et la qualité de vie de ses habitants. Il est très dommage alors que le S.C.O.T ne soit pas plus prescriptif en ce sens, même si ses recommandations sont souvent justifiées, rappelant même les différentes directives gouvernementales.** Sauf que concrètement, aujourd'hui, au nom de la libre entreprise, les mairies n'ont que peu de poids pour s'opposer à la construction de certains terrains, d'autant que certaines ont hérité des chantiers engagées par leurs prédécesseurs et ne peuvent légalement stopper le désastre. Et la question qui se pose est la suivante: si ce n'est pas une volonté politique ferme qui se charge de ce problème, qui va le faire?

Ce ne sont pas certains élus de toutes petites communes qui se sentent plus ou moins concernés par le problème aujourd'hui, n'ont ni les compétences ni le temps ni le pouvoir pour gérer pareille prospective.

Ce ne sont pas non plus les habitants eux-mêmes qui, appauvris, vendent leurs terrains sans mesurer les impacts d'un choix qui leur est vital sur l'instant.

**Il n'est pas dans mes propos de dire qu'il ne faut rien construire, mais bien de dire que si l'on doit urbaniser une région et la moderniser, il faut le faire de façon équitable en respectant le patrimoine urbain et paysager, ce que ne feront pas , sauf sous une contrainte légale forte, ceux qui s'enrichissent justement parce qu'ils construisent en dépit du bon sens, seulement préoccupés par la rentabilité immédiate de leur affaire.** Et encore! Quand on monte une entreprise avec des études de marché arrangées, c'est risqué et on assiste déjà à un turn-over important de certaines zones commerciales, au risque de laisser des friches urbaines qui défigurent le paysage.

Il est donc à craindre que ce projet de S.C.O.T, pavé d'excellentes intentions qui ne contraindront que ceux qui ont déjà une conscience citoyenne, finira comme l'Enfer, dans les flammes. Car si "prévoir" rime avec "anticiper", "courage" fait mauvais ménage avec "compromis".

## **RECOMMANDATIONS:**

1- **Classer le village de Lozanne en zone 3**

2- **Prendre le pouvoir sur le territoire concerné plutôt que d'essayer de**

freiner le processus d'urbanisation en cours en tentant vainement de ramer à contre-courant. Pour ce faire, il conviendra dans un premier temps de **définir un positionnement crédible, créatif et différenciateur** afin de pouvoir dire la tête haute dans le département, la région, la France et l'étranger: "le Beaujolais est le seul territoire qui ....le plus....", positionnement qui servira de fil conducteur aux différentes actions à mener ensuite, tant en termes d'urbanisation, d'économie que de communication, qui permettra enfin aux acteurs du tourisme de développer une politique cohérente, aux maires de lutter efficacement contre les pressions multiples, aux artisans, petits commerçants et activités de services à la personne de réinvestir les centres des bourgs en ayant une chance de vivre de leurs activités, à la population de s'identifier, etc.

**3- Corriger les injustices** en particulier concernant les classements en pôles. Il n'est en effet pas tolérable que des villages supportent plus de pressions et contraintes multiples que des villes, non plus que d'en sacrifier certains en termes économiques, sociaux et touristiques, le tout sans contreparties, et **abandonner toute idée de laisser la valorisation du patrimoine et donc le développement du tourisme à la moitié du Pays.**

**3- Prendre de vraies décisions contraignantes concernant l'urbanisation en:**

- \*limitant selon la taille des bourgs, l'implantation des franchises nationales et discounters, entrepôts, bâtiments industriels, à une surface cohérente avec le paysage, la topographie, le nombre d'habitants, les infrastructures,
- \*imposant la charte paysagère et celle du DD aux constructeurs de façon à ce qu'ils prennent en charge l'aménagement paysager de leurs programmes et pensent mieux à la gestion des eaux pluviales,
- \*sensibilisant les habitants à cette charte et à celle du développement durable, particulièrement les nouveaux arrivants,
- \* accordant de préférence les permis de construire à ceux qui présenteront des projets d'urbanisation intégrant le développement durable, comme ça se fait déjà pour les marchés publics, et en le faisant savoir!
- \* interdisant toute construction sur les corridors écologiques, coulées vertes, espaces naturels remarquables ou fragiles, zones humides, et à proximité de bâtis anciens représentant un patrimoine historique,
- \* imposant aux nouveaux bâtiments à usage public la charte paysagère et celle du développement durable.( gares par exemple).
- \* interdisant que les conseillers en P.L.U intègrent la chaîne des constructeurs, selon le principe juridique qu'on ne peut être à la fois juge et partie.

**4-Hiérarchiser les priorités de développement** afin que de grandes lignes se dégagent clairement et soient applicables concrètement sur le terrain par tous les acteurs, sans les contradictions actuelles qui ouvrent la porte à beaucoup d'abus, certains s'arrangeant pour interpréter les incohérences dans le sens qui leur convient et se servir dans le "catalogue".

**5-Mettre en forme une synthèse** avec une partie représentée en 3D pour tous les villages en pôles, afin qu'un seul document facilement lisible soit proposé au public, en informant suffisamment ce dernier de l'importance de cette consultation pour qu'il ait une vraie chance de donner son avis. A noter: pensez à une version pour les mal-voyants.

6- Alors, quand la vision du territoire en termes d'urbanisation sera déjà plus claire et que les priorités seront les mêmes pour tous, que l'essentiel ne sera plus de fonctionner en termes de profit économique instantané, mais en termes de PROFITS au pluriel: qualité de vie, paysages, activités économiques, il sera temps de **mener des actions sur le terrain** pour permettre:

- \* le réinvestissement des bourgs par le commerce de proximité et l'artisanat,
- \* le développement du tourisme marchand,
- \* l'implantations de nouvelles activités porteuses,
- \* la mise en valeur du patrimoine paysager et historique,
- \* des actions culturelles,
- \* la sensibilisation des habitants et des acteurs au développement durable etc.

